ECHOS DE LA SÉANCE AUX ŒUFS

Le député Paulmier et Mme Marty en Correctionnelle.

Paris, 1er mars. — La 10e chambre correctionnelle s'est occupée aujourd'hui des différends de Mme Pons-Marty et de M. Paulmier, député clérical du Calvados.

Le tribunal était saisi d'abord d'une poursuite dirigée contre M. Paulmier, par Mme Pons-Marty, pour « abus de confiance et escroquerie »; ensuite, d'une poursuite de M. Paulmier contre Mme Pons-Marty, pour violences. (Il s'agit des œufs lancés à la séance du 6 février, de la Chambre des députés, dans la direction de M. Paulmier, et qui allèrent s'écraser à quelques pas de lui.)

LES ACCUSATIONS CONTRE PAULMIER

L'abus de confiance et l'escroquerie résultaient, d'après Mme Pons-Marty, des faits suivants :

Après avoir obtenu le divorce contre son mari, Mme Pons-Marty vint à Paris avec sa fille. Elle rencontra chez une amie M. Paulmier. Celui-ci, à la suite de grosses pertes, avait besoin d'argent. Mme Pons-Marty, qui avait une trentaine de mille francs, prêta, d'abord, 5.000 francs à M. Paulmier.

Celui-ci lui déclara alors qu'elle avait un moyen certain de faire fructifier son petit capital. C'était de jouer à la Bourse, d'après ses indications. Suivant ses conseils, elle déposa ses fonds chez un coulissier, M. D.

M. Paulmier donna des ordres et des opérations furent faites, notamment sur la Banque ottomane.

Elles tournèrent assez mal. Au bout de quelques jours, 17.000 francs étaient perdus.

M. Paulmier lui aurait alors garanti le remboursement et elle exhibe un acte intervenu entre eux à cet égard.

Depuis, ajoute-t-elle, elle n'a pu, non seulement, se faire rembourser les sommes perdues à la Bourse par M. Paulmier, qui aurait, en fait, d'après elle, joué pour son compte, ni obtenir la restitution de l'intégralité des 5.000 francs primitifs prêtés. Elle produit des lettres et des télégrammes par lesquels M. Paulmier lui envoie tantôt dix francs, tantôt un louis. Mais cela ne fait pas un total bien élevé.

Me Rodolphe Boussac, commis par le bâtonnier, a plaidé pour Mme Pons-Marty et Me Louis Blanche pour M. Paulmier.

Le tribunal a remis son jugement à huitaine.

L'INCIDENT DE LA CHAMBRE

En ce qui concerne la seconde affaire, Mme Pons-Marty, qui a déjà fait quelque bruit au sujet de ses démêlés avec M. Paulmier, n'a point caché qu'elle était allée à la Chambre avec l'intention de jeter les œufs qu'elle avait emportés dans la direction de M. Paulmier.

« Etiez-vous, dans une tribune où je n'avais pas choisi ma place ? C'est un hasard qui a fait que j'étais placée en face du banc de M. Paulmier. Mon but était, non pas d'atteindre M. Paulmier, avec les deux œufs que j'avais sur moi, mais seulement d'attirer l'attention de la Chambre, en les lançant du côté de celui-ci et en m'écriant : « Paulmier ! Escroc ! Voleur ! » C'est ce que j'ai fait.

M. Paulmier n'a pas été touché et ne pouvait guère l'être.

Le tribunal a également, après les plaidoiries, remis son jugement à huitaine.

BRÈVE DRAMATIQUE AU HAVRE

COLLISION ENTRE GRÉVISTES ET GENDARMES — PLUSIEURS BLESSÉS

Le Havre, 1er mars. — Les ouvriers grévistes du Havre, au nombre de 2.000, se sont rendus cet après-midi, dit l'*Agence Nationale*, à la Bourse du Travail. La réunion a été levée aux cris de « Vive la Révolution ! »

Des manifestants ont essayé de pénétrer à l'intérieur de l'édifice, mais la police les a refoulés, les gendarmes sont venus à la rescousse et il s'en est suivi une rodéo au cours de laquelle il y eut de nombreux blessés, dont plusieurs très grièvement.

On annonce une manifestation monstre pour demain après-midi.

D'autre part, l'*Agence Havas* nous téléphone :

« Environ 300 ouvriers sans travail, réunis cet après-midi ont envoyé des délégués au Maire et au sous-préfet pour demander que la salle Franklin soit livrée au public et réclamant la réouverture de la Bourse du Travail. Les délégués n'ont pas été reçus. La plupart des manifestants après avoir été dispersés par la police et la gendarmerie, sont rentrés chez eux. A 5 heures il y a une manifestation très calme et toute platonique.

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Paris, 1er mars. — On nous communique la note suivante :

« Certains journaux font ressortir que le déficit de l'exercice 1901 atteindrait 175 millions. L'information ainsi présentée est inexacte. Si, en effet, le ministre des finances connaît actuellement le montant total des moins-values de recettes d'une part et ceux des crédits supplémentaires de l'autre, il ignore encore le montant des annulations de crédits. Or, pendant les derniers exercices, le chiffre des annulations a varié entre 25 et 50 millions. Le déficit réel, tel qu'il résulte des écritures n'atteindra donc pas, selon toutes probabilités, 150 millions ; il ne peut excéder 125 millions.

Comme d'un autre côté le budget de 1901 comprenait 91 millions affectés à l'amortissement, il faut, pour faire le bilan de l'exercice, déduire cette somme de 91 millions des chiffres précités de 125 ou de 150 millions.

En dernière analyse, le déficit véritable, la somme ajoutée à la dette publique du chef de 1901, n'atteindra pas 60 millions et peut ne pas dépasser 35 millions.

Une dernière remarque : M. Caillaux, dans son discours sur le budget dont la Chambre a voté l'affichage, avait précisément conclu que le chiffre du déficit de 1901 n'excéderait pas soixante millions ».

ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

La situation financière

Dans le compte-rendu très complet que nous avons publié de la séance tenue vendredi par le Conseil municipal, nous avons voulu reproduire intégralement la déclaration lue par M. Gilbert Sayet, adjoint au maire, sur la situation financière de la ville.

Puisqu'il y a, paraît-il, deux méthodes, deux écoles, nous avons tenu à prouver que notre méthode n'est pas celle de nos adversaires cléricaux, et que nous n'appartenons pas à leur école. Nous, nous mettons sous les yeux du public toutes les pièces du débat et c'est après que nous lui demanderons de juger.

Roubaix a subi une crise terrible qui a eu une profonde répercussion sur les finances municipales. Chacun le sait. Et la réaction de qui nous n'attendons pas de bonne foi, mais qui pourrait cependant apporter quelque modération dans la mauvaise, prétend que si cette crise a été aussi terrible, c'est parceque les socialistes étaient à la Mairie. Premier mensonge, puisque de l'aveu même d'un des frères du maire de Roubaix, nous savons que la crise a été, à Roubaix, moins douloureuse encore que dans des villes administrées par des modérés ou des réacteurs.

Comme conséquence inévitable de cette crise, due à des causes extérieures, Roubaix a subi un temps d'arrêt dans son extension : sa population est demeurée stationnaire. Et *la réaction ajoute que ce phénomène est dû* à la présence des socialistes à la Mairie. Second mensonge. Le même fait s'est produit dans de nombreuses autres villes. D'une part nous le répétons, c'est la crise générale du textile qui chassait de Roubaix quantité de travailleurs, obligés d'aller demander leur pain à d'autres occupations, au travail de la mine par exemple. D'autre part, les travailleurs, *grâce aux facilités de communication*, vont de plus en plus vivre dans les banlieues des villes, où la vie est moins chère que dans l'intérieur des barrières de l'octroi.

La crise industrielle, l'arrêt dans le mouvement de la population ne sauraient donc être imputables à l'administration municipale socialiste. Cette administration n'a aucune part de responsabilité dans les causes qui ont amené le déficit.

Ce déficit est, dit M. Sayet, de 619.000 fr. Mais comme ce chiffre lui semble un peu maigre, l'adjoint aux finances l'arrondit à 700.000 francs, et cette dernière somme, au gré du collaborateur de M. Motte, est encore un modeste minimum. En effet, l'entrepreneur chargé de la construction du Mont-des-Bonnets pour le compte du service des Eaux, n'a-t-il pas présenté une note supplémentaire de 378.000 francs, dont 70 pour 100 pourraient être mis à la charge de Roubaix. Et M. Sayet cligne de l'œil en disant cela. Oh ! il ne sait point, le doux apôtre, si cette somme est due... il ne veut point se prononcer... mais il est profitable d'insinuer que l'administration socialiste laisse une dette impavée de cette importance pour des travaux faits — est-il besoin de le rappeler ? — non sous son contrôle immédiat, mais sous le contrôle de MM. les Ingénieurs de l'Etat.

Et si ce chiffre arrondi de 700.000 francs, n'est pas encore plus fort, c'est que l'administration a fait des économies sordides, — c'est qu'elle a omis de faire dépaver et repaver toutes les rues de la ville ; c'est qu'elle n'a pas ouvert les fourneaux économiques, alors que le besoin ne s'en faisait pas sentir ; c'est qu'elle n'a pas ouvert la crèche de la rue de Tourcoing, avant que la construction soit terminée, etc.

On voit bien déjà que la bonne foi n'étouffe pas le grand Financier de l'administration obérée.

Nous verrons le reste de la diatribe en question un autre jour.

G. L.

LES REPRÉSAILLES

LES FONCTIONNAIRES SOCIALISTES FRAPPÉS

Nous croyons — pour l'édification des honnêtes gens, des citoyens soucieux de leur indépendance, des républicains sincères, devoir publier les documents suivants :

Voici la lettre adressée à l'administration municipale, par le citoyen François, après une entrevue qu'il avait eue avec M. Chatteleyn, le jeudi 20 février, en raison de la dénonciation portée contre François, par le *Travailleur*, journal officiel du P. O. F. :

« Monsieur le Maire,

« Monsieur le premier adjoint, au nom de l'administration municipale m'a dit que vous exigiez que les employés municipaux prennent l'engagement de renoncer à défendre et à propager les idées politiques qui sont les leurs. Il m'a donné 48 heures de réflexion pour vous fixer à cet égard et en ce qui me concerne.

« En réponse à cette communication, je tiens à vous assurer que je consacrerai, comme par le passé, tout mon zèle et tout mon dévouement à l'accomplissement de mes devoirs administratifs pendant le temps consacré à mon service.

« Je suis persuadé que vous reconnaîtrez, à la réflexion, que l'administration municipale ne peut exiger que ses fonctionnaires aliènent pendant le reste du temps une liberté de vie, de pensée et d'action que, pour ma part, je ne saurais abandonner à aucun prix.

« Veuillez, monsieur le Maire, agréer l'assurance de mon entier dévouement.

A. FRANÇOIS,
Chef du Bureau Municipal des Contributions directes.

Voici maintenant le texte de l'arrêté n° 109 pris par M. Motte, maire de Roubaix :

« Nous, Maire de la Ville de Roubaix, député du Nord, chevalier de la Légion d'honneur ;

« Vu l'article 85 de la loi municipale du 5 avril 1884 ;

« Attendu que M. François Auguste, chef du Bureau municipal des Contributions directes, a contrevenu aux instructions de l'Administration municipale et a manqué à ses devoirs de fonctionnaire en se livrant à des actes de propagande politique ;

« Attendu qu'il a déclaré, par lettre du 22 février courant, qu'il n'entend pas conserver dans les luttes politiques, la neutralité qui a été recommandée à tous les employés municipaux ;

« Considérant que l'attitude prise par M. François constitue un acte de rébellion et qu'il y a lieu d'imposer le respect des instructions ci-dessus rappelées ;

« Arrêtons :

« Art. 1er. — M. François Auguste, chef du Bureau municipal des Contributions directes, est révoqué de ses fonctions.

« Art. 2. — Le présent arrêté recevra son effet le 28 février 1902.

« Hôtel de Ville de Roubaix, le 25 février 1902.

« Le Maire, Signé : Eugène Motte. »

Pour ampliation :
Roubaix, le 25 février 1902.
Signé : Félix Chattelyn.

La notification de cet arrêté municipal a été faite le 26 février à onze heures et demie du matin, au citoyen François, à son bureau, alors que toute la population roubaisienne avait été informée de la mesure prise dès le matin, à la première heure, par un journal local :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation de mon arrêté, en date d'hier, par lequel je vous ai révoqué de vos fonctions de chef du Bureau des Contributions directes.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Le Maire,
« Félix Chattelyn, adjoint. »

Nous n'ajouterons pas un mot. On appréciera.

JUSTES RÉFLEXIONS

Un citoyen nous fait la remarque suivante :

Le journal de M. Motte s'extasiait avant-hier sur le bien-être des troupiers, sur l'ordinaire qui leur est servi, sur leurs réfectoires, leurs assiettes, leurs couverts.

Si on est si bien à la caserne, pourquoi les fils des patrons de Roubaix se défilent-ils donc du service militaire et laissent-ils les travailleurs s'engraisser à la caserne et aller faire la noce à Madagascar et en Chine ?

Réponse, s. v. p., fumistes de l'U. S. et P.

Au Conseil municipal

On annonce pour vendredi prochain, une nouvelle séance du Conseil municipal.

Va-t-on s'occuper des congrégations ?

Mystère et Mottisme....

BUREAU MUNICIPAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Par arrêté du 25 février courant, le bureau municipal des contributions directes a été rattaché au secrétariat de la Mairie, dont les locaux sont situés rue Neuve, 3, au 2e étage.

UNE GRÈVE DE RATTACHEURS. — Hier matin, une grève de rattacheurs a éclaté à la Société Anonyme de peignage, rue du Curoir (filature).

Les rattacheurs de la salle du haut, ont demandé une augmentation de 1 fr. aux 1000 numéros, soit 7 fr. 75 au lieu de 6 fr. 75, ce qui a été refusé par les patrons : au nombre de 12 ils se sont mis en grève.

Les rattacheurs de la salle du bas sont du reste payés à raison de 9 fr., alors que le travail du haut est plus ingrat que l'autre.

A LA GARE. — Voici quel a été le trafic de la principale gare pendant l'année 1901 :

Voyageurs. — Il y a eu 1.770.615 voyageurs, contre 1.627.124 en 1900. L'augmentation a donc été de 143.491.

Quant au produit des billets délivrés, il s'est élevé à la somme de 1.350.413 francs 90, contre 1.594.477 francs 85, l'année précédente, ce qui accuse une diminution de 244.063 francs 95. S'il y a eu augmentation du nombre des voyageurs, et diminution du produit c'est que les voyageurs à petit parcours ont été plus nombreux que d'habitude.

Expéditions par grande vitesse. — Le produit des expéditions de bagages, finances, chevaux et chiens a été de 32.289 francs 55, contre 31.979 francs 30. Celui des expéditions de messageries et colis-postaux s'est élevé à 644.744 francs 15, contre 528.679 fr. 40 en 1900.

Le total des expéditions par grande vitesse en 1900 est donc de 677.033 francs 70, contre 560.658 fr. 70. L'augmentation est de 116.375 francs.

Expéditions par petite vitesse. — Le produit des expéditions par petite vitesse a été de 1.890.748 fr. 15 contre 1.793.270 francs 90 en 1900, ce qui accuse une augmentation de 97.477 fr. 25.

BOULOTTAGE... A L'ŒIL. — Vendredi soir, vers sept heures, Jules Vanhoute, 45 ans, journalier, demeurant rue Chapelle-Carrette, 35, a été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de filouterie d'auberge, au préjudice de Mme Vve Vantiéghem, cabaretière, rue du Fontenoy, 92.

UN PENDU RUE DU MOULIN. — Samedi matin, vers 8 heures, un individu du nom de Jean-Baptiste De l'Eglise, âgé de 52 ans, marchand de meubles, a été trouvé pendu, en son domicile, rue du Moulin, 168.

Les affaires commerciales de cet individu périclitaient depuis quelque temps ; c'est ce qui paraît l'avoir poussé à se donner la mort.

Le décès, d'après les constatations, paraît être dû à un suicide.

M. le docteur Bole et M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, ont procédé aux constatations d'usage.

UN INCENDIE DANS UNE BRASSERIE. — Hier soir, vers 5 heures un quart, un incendie a éclaté chez M. Mulle, brasseur, rue de Lille, 168.

Le feu a pris naissance dans la tourelle, où l'on sèche le grain, par suite de l'échauffement de ce grain.

Une partie du grain a été brûlé ; le personnel a réussi à éteindre l'incendie avant qu'il prît de plus grandes proportions.

VOL DE CROCHETS. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un malfaiteur a enlevé chez M. Delnatte Henri, boucher, rue de l'Ommelet, 159 bis, deux crochets qui servaient à pendre extérieurement de la viande.

VAGABOND ET VOLEUR. — Joseph Delaissez, 18 ans, apprêteur, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation, dans la nuit de vendredi à samedi, sous l'inculpation de vagabondage.

Il a été trouvé dans une voiture située dans un terrain vague de la rue de Lannoy.

Delaissez est inculpé de vol d'une paire de chaussures, trouvée en sa possession, commis au préjudice de M. Frédéric Baudoux, rue de la Conférence, 65.

VOL SUR UNE VOITURE. — Mercredi, vers six heures du soir, pendant que les nommés Henri Lemaire et Victor Blomme, employés chez M. Delplanque-Hesse-Tuyre, fabricant de meubles, à Tourcoing, rue du Haze, 71, livraient des marchandises, dans une maison de la rue de l'Alma, un malfaiteur inconnu a dérobé sur leur voiture à bras qui stationnait dans la rue, une bâche d'une valeur de 25 francs.

Plainte a été déposée au commissariat du 1er arrondissement.

CE QU'ON POUVAIT MANGER. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré au Minck, hier matin, la saisie de 50 kilos de poisson de mauvaise qualité ; 75 kilos avaient été saisis la veille.

UN BRUTAL INDIVIDU. — Hier après-midi, vers six heures, un gamin de 14 à 15 ans, Charles Thérin, dont les parents demeurent au Pont-Rouge, s'avisa de monter, au coin des rues des Arts et de l'Epeule, derrière le camion numéro 2 de la Brasserie Roubaisienne, qui passait.

Le gamin, nommé X..., s'arma d'une bonde de rondelle et la lança à toute volée dans la direction du gamin, qui tomba sur le sol en poussant un cri terrible.

Le pauvre petit avait été gravement blessé à l'œil droit par le projectile et avait perdu connaissance.

Il fut d'abord transporté à la pharmacie Blazin, rue de l'Epeule, où il reçut des soins, puis ensuite au poste de la rue des Arts, où M. le docteur Bole lui fit un pansement. L'enfant a été ensuite reconduit à son domicile.

Quant au charretier brutal, il a été poursuivi par un bicycliste qui prit son nom ; il fut ensuite l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi devant le tribunal de simple police, pour acte de brutalité.

A LA MÉNAGERIE PEZON. — On donnera encore aujourd'hui, en matinée, à trois heures, les scènes comiques avec les fauves ou « Les Mésaventures d'un Anglais au restaurant », avec le travail complet des dompteurs. Tous les soirs, représentations à huit heures et demie.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Valet, quelques jours de traitement suffisent. — Une boîte de tablettes du docteur Valet est expédiée franco contre 1 fr. 25 adressés à M. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Théâtres et Concerts

Hippodrome-Théâtre de Roubaix. — A 8 heures 1/2, dimanche 2 mars, 11e représentation de gala, avec le concours de Mlle Renée Duminil, sociétaire de la Comédie Française, FRANÇOIS LE CHAMPI, comédie dramatique en 3 actes, par Georges Sand. LE KLEPHTE, comédie en un acte de M. Abraham Dreyfus.

THEATRE COUVREUR. — Dimanche 2 mars, à 6 heures et demie, spectacle offert aux dames : *La Bouquetière des Innocents*, drame en 5 actes et 11 tableaux. — Deuxième et dernière représentation *Les Mémoires du Diable*, comédie vaudeville en 3 actes, mêlée de chant, à grand orchestre.

CONCERT. — La Fanfare des Trompettes de Cavalerie « L'Ancienne », sous la direction de M. Gustave Lambert, donnera aujourd'hui, 2 mars, un grand concert suivi de bal, dans la vaste salle de la Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare, tenu par Oscar Lefebvre.

Le concert commencera à cinq heures précises, à l'issue du concert, grand bal à grand orchestre.

Entrée : 0 fr. 50 par personne.

Nota. — La commission prie les sociétaires de se réunir aujourd'hui, dimanche, au local, à 1 heure 30, pour se rendre en corps à la gare et recevoir la fanfare « Les Dévoués d'Armentières », qui arrivera vers deux heures.

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE

Un banquet de commémoration en l'honneur des martyrs de la Commune est organisé le 18 mars 1902, chez le citoyen Henri Carrette, ancien maire de Roubaix, 104, rue de l'Alma.

Les souscriptions s'élevant à 1 fr. seront reçues à la même adresse, jusqu'au dimanche 16 mars inclus.

* * *

24e anniversaire de la « Société des Forçats », organisé par le « Groupe collectiviste Révolutionnaire », à l'occasion de la Mi-Carême.

Les chansons seront vendues au bénéfice de la propagande socialiste, à 4 fr. le 100.

On s'inscrit pour la vente des chansons chez le citoyen Carrette, 104, rue de l'Alma.

* * *

Le Comité central du « Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien » se réunira le mardi 4 mars 1902, chez le citoyen Carrette, 104, rue de l'Alma, à 8 heures et demie du soir.

Les adhésions au Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien sont reçues chez les citoyens François, 78, rue du Tilleul ; De Coëk, 88 bis, rue Pierre de Roubaix ; Jules Bouchette, à l'angle de la rue du Moulin et de la rue de Ma Campagne ; Henri Carrette, 104, rue de l'Alma ; Désiré Penant, 4, rue de la Gare.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 1er mars 1902

Naissances. — Lacherie Pierre, rue de Lannoy, cour Boyaval, 36. — Philippaerts Marie, rue Ste-Thérèse, cour Florin, 24. — Labbe Yvonne, rue de la Perche, fort Sion, 41. — Parisis Flore, rue Blanchemaille. — Vandenbussche Jean, rue Blanchemaille. — Swyngedouw Robert, rue Espagne, 31.

Décès. — Blomme Jules, 13 mois, rue Blanchemaille. — Bonzin Elise, 4 mois, rue Cugnot, 19. — Thibaut Joséphine, 58 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Lootens Charles, 80 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Morlighem Registe, 89 ans, sans profession, rue Barbieux. — Margot Jean-Baptiste, 77 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 52. — De L'Eglise Jean-Baptiste, 52 ans, marchand de meubles, rue du Moulin, 168.

Recommandé aux Roubaisiens et Tourquennois de passage à Lille

Nous apprenons que M. FORESTIER, propriétaire du **Café-Restaurant de l'Univers**, vient de reprendre le **Restaurant Cuelton**, 18, place d de reprendre le **Restaurant Cuelton**, 18, place du Vieux-Marché-aux-Poulets, à Lille.

Cet ancien établissement a été complètement remis à neuf, avec une installation des plus confortables, étant donné le soin que M. FORESTIER met à satisfaire sa clientèle, à Roubaix, **sa maison de Lille** est toute indiquée à nos concitoyens, lorsqu'ils seront de passage à Lille.

* * *

Cours de Bourse — Journaux de la région

Cave Réputée

—Ouverture du ROCHER DE CANCALE—
18, place du Vieux-Marché-aux-Poulets
LILLE

LE JEUDI 6 MARS PROCHAIN

PRESSÉ

On demande courtiers ayant clientèle pour placement de valeurs.
Appointements fixes et remises.
S'adresser à la Banque Lyonnaise, 54, Grande-Rue, à Roubaix.

TOURCOING

LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE GARE. — Les travaux de construction de la nouvelle gare, interrompus pendant ces dernières semaines, par suite des rigueurs de la saison, sont maintenant repris avec activité.

Dans la journée d'hier, on a commencé à emmenager le matériel destiné aux locaux du dépôt de la nouvelle gare.

On espère que le service de ce dépôt pourra fonctionner à partir du 1er avril.

ARRESTATION D'UN NOCTAMBULE SUSPECT. — Des agents en patrouille ont arrêté, la nuit dernière, un sieur Camille Buyck, 35 ans, ouvrier agricole, qui était porteur d'un sac contenant 8 paires de bas, 1 caleçon rouge, quelques vêtements d'enfants, et 2 jupons de femmes.

Interrogé par M. Proix, commissaire de police, le noctambule ne voulut pas indiquer la provenance de ces objets.

Il est probable qu'ils sont le produit d'un vol, car Buyck est déjà accusé d'un vol de vêtements et d'un livret de caisse d'épargne commis au préjudice d'un domestique de la ferme Toulemonde, rue de Mont-à-Leux.

ACCIDENT DANS UNE FILATURE. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, un chauffeur, Henri Delcourt, 36 ans, demeurant rue de Menin, 65 bis, et travaillant chez M. Malfait-Desurmont, filateur, a eu l'avant-bras gauche fortement comprimé entre les obturateurs de la machine à vapeur.

Le blessé a reçu les soins du docteur Duquennoy, qui lui a prescrit un repos de 20 jours.

ARRESTATION D'UN DESERTEUR. — Depuis le mois de septembre 1901, un soldat du 145e d'infanterie, en garnison à Maubeuge, avait quitté son corps et était allé se réfugier en Belgique.

Ce soldat, Albert Piat, a sa mère qui habite rue du Chêne-Houpline, et il était venu chez elle ces jours derniers.

Les gendarmes de Tourcoing l'apprirent et s'y rendirent pour l'arrêter. Ils y parvinrent, mais non sans mal, car Piat tenta de fuir par les toits.

Le déserteur a été remis aux autorités militaires.

L'AMOUR DE LA FRANCE. — La nommée Eulalie Dereuck, 47 ans, journalière, demeurant à Mouscron, a été arrêtée hier, à Tourcoing, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

EN FUITE. — Henri Bondroit, 22 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé d'un vol de 6 poules, au préjudice de son frère et d'une escroquerie de 20 francs au préjudice de M. Léon Caelmaert, cabaretier, rue du Tilleul, 161, Bondroit a jugé bon de prendre la fuite. La police le recherche.

TIRAGE D'EMPRUNTS. — Le mercredi 5 mars, à 10 heures du matin, aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, un tirage de l'emprunt de 903.000 fr.

77 numéros d'obligations seront extraits de la roue.

Le 10 mars aura lieu un tirage de l'emprunt de 1.000.000 fr.

83 obligations seront remboursables à la date de ce tirage.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Emile Leplat et fils, filateurs, rue Dupuis-Trouin, un débourreur, Charles Meyfroid, 41 ans, demeurant rue Lamartine, a eu le pouce gauche pris dans un engrenage.

Le docteur Defossez a prescrit un repos de un mois.

— Dans la filature de M. Masurel-Leclercq, une bâcleuse, Blondine Tranzier, 13 ans, demeurant dans les peignes d'un bobinoir, rue des Flandres, 25, a eu la main gauche prise.

Le docteur Leduc a déclaré un mois d'incapacité de travail.

PROGRAMME DES THÉATRES

TOURNEE BARET (Salle des Fêtes, place Leverrier). — Dimanche 2 mars, à 3 heures et demie, *François le Champi*, comédie, et *Le Klephte*, comédie, avec le concours de Mlle Duminil, de la Comédie-Française.

THEATRE ALEXANDRE (rue de Tournai). — Dimanche 2 mars, à 7 heures du soir, *Les Misérables*, grand drame de Victor Hugo.

THEATRE COUVREUR (salle des Fêtes, place Leverrier). — Lundi 3 mars, à 8 heures du soir, *La Petite Mionne*, drame en 5 actes.

Pour ce spectacle, *qui est offert aux dames*, la location sera ouverte dès lundi matin.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 1er mars 1902

Naissances. — Dupont Henri, rue de Normandie, 32. — Tiévers Edouard, rue d'Anvers, 96. — Pruvot Jeanne, rue de la Cloche, 45. — Leroy Adrienne, rue de Nancy. — Casaert Pierre, rue du Halot, 174. — Deleu Germaine, rue d'Athènes.

Publications de mariage. — Delsart Félix, garçon de magasin, rue de Mulhouse, 28, et Prouvost Céline, soigneuse, rue des Anges, 10. — Deschamps Pierre, sans profession, rue du Moulin Fagot, 102, et Voreux Jeanne, sans profession, rue Jacquard, 32. — Deswasière Edouard, peigneur, rue du Beau Laurier, et Levillain Anne, rattacheuse, rue Saint-Joseph. — Holbecq Abdon, fileur, rue de la Baille, 161, et Delepaut Clara, ménagère, rue de Menin. — Trigaut Jean-Baptiste, employé, rue d'Anvers, 161, et Delmotte Pauline, tailleuse, rue du Brun-Pain, 88. — Vandekerckhove Cyrille, tisserand, rue de l'Ermitage, et Vanmarcke Angèle, rattacheuse, rue de Gand, 576.

Décès. — Coene Emile, 9 mois, rue de Menin, 135. — Geinders Mathilde, 78 ans, rue de Lille, 121.

La Compagnie du Gaz de Roubaix a l'honneur d'informer sa clientèle que, pour donner une suite immédiate aux demandes qui lui sont adressées, il est absolument indispensable que les abonnés fassent connaître exactement leur adresse (numéro et nom de Rue).

Il est également nécessaire que les clients indiquent s'ils sont abonnés au compteur à sous.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UNE TROUVAILLE. — Mercredi soir, Mme Louis Renard a trouvé dans le car à vapeur qui quitte la place de Roubaix à six heures, un portemonnaie contenant une pièce d'argent et un billet du car. Elle a remis sa trouvaille au conducteur, qui l'a déposée au dépôt du Lion d'Or.

ÉTAT CIVIL. — *Naissance.* — Andrée Bourgois, rue de Tunis, 5.

Décès. — Désiré Vandelle, 75 ans, rue du Gaz, 10. — Marie Decherf, 77 ans, rue des Ogiers, maisons Montaigne. — Julia Goethals, 26 ans, rue Carnot, maisons Jovenaux. — Alice Dubois, 13 ans, rue Voltaire, 22.

WATTRELOS

GRAND CONCERT. — Aujourd'hui dimanche, 2 mars, grand concert organisé par la société de gymnastique « la *Patriote* » dans la salle des fêtes, chez Mme veuve Briffaut, Grande-Place. Voici le programme :

Première partie. — Pas redoublé, Grande valse, par Hespel (orchestre). — Mouvements d'ensemble de la 28e fête fédérale, gymnastes. — Pensée d'automne, romance pour baryton, V. Guilbert. — Travail artistique aux appreils, gymnastes. — Chansonnettes genre, Watteau. — Poses de marbre, gymnastes. — Paysanneries, Antoine. — Ballet chinois, gymnastes.

Deuxième partie. — Pas redoublé, Fantaisie, par Hespel (orchestre). — Mouvements avec fusils, 1er prix concours de Lobbes, gymnastes. — Romance pour baryton, air d'Hérodiade, V. Guilbert. — Pasquilles wattreloisiennes (Badou), Jules-L. Gaillart, E. Inglebert. — *Tableaux militaires*, gymnastes. — Paysanneries, Antoine. — Gendarmes et voleurs, scène comique, P. Lebiane, V. Guilbert, G. et L. Inglebert. — Ballet des toréadors, gymnastes.

Le piano sera tenu par M. E. Inglebert.

PARTI OUVRIER. — Le groupe « L'Avant-Garde de Wattrelos », établi chez Jean-Baptiste Hauvels, se réunira en assemblée trimestrielle aujourd'hui dimanche, 2 mars, à trois heures de l'après-midi. Ordre du jour très important.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Deschamps, Edouard Rosson, demeurant à Leers, s'est fait un effort en soulevant des plots chargés de colle. M. le docteur Tribou, de Leers, lui a prescrit trois semaines de repos.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Deffrennes Duplouy, le nommé Joseph Lefebvre, 28 ans, tisserand, demeurant à Lys, rue de Strasbourg, s'est blessé à la main droite en soulevant une ensouple.

20 jours d'incapacité de travail.

ETAT-CIVIL. — *Décès.* — Napoléon Deleroix, 46 ans, rue Saint-Jacques.

LYS

PARTI OUVRIER. — Les groupes L'Avant-Garde, La Liberté et L'Egalité se réuniront mercredi 5 mars, à 8 heures du soir, dans leurs locaux respectifs. La présence de tous les membres est indispensable, l'ordre du jour étant très important.

SOIREE CHANTANTE. — Aujourd'hui dimanche, chez le citoyen Jean-Baptiste Carrette, épicerie et buvette du fort Saint, rue Pasteur, grande soirée chantante organisée par le groupe « La Liberté », au profit de deux de ses membres actuellement au régiment.

Le groupe fait un chaleureux appel à tous les camarades pour venir prêter leur concours à cette belle soirée.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Marcel Nonque, rue du Bois. — Alice Bury, rue de Cohen.

Décès. — Claire Hauttebart, 5 mois, rue Jeanne-d'Arc. — Arthur Lecluyse, 23 ans, rue Saint-Louis.

MOUVAUX

ETAT-CIVIL du 15 au 28 février 1902. — *Naissances.* — Messiaen Lucienne, rue de Roubaix. — Lemaire Madeleine, rue de Lille. — Fromont Marguerite, La Placette. — Prade Marcel, rue Marceau.

Décès. — Benn Clémence, 36 ans 9 mois, rue de Roubaix. — Queuche Robert, 3 ans 23 jours, rue de Roubaix. — Baisle Raoul, 1 mois 24 jours, rue Carnot. — Blanchard Henri, 15 mois 6 jours, rue Jeanne d'Arc. — Montagne Adèlaïde, 34 ans, Citadelle.

WASQUEHAL

Vol. — Mercredi soir, entre 8 et 9 heures, des malfaiteurs se sont introduits dans l'épicerie de M. Albert Couëen, rue Pasteur et ont enlevé des marchandises pour une valeur de trente francs. Les personnes de la maison n'ont rien entendu.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

Payement de primes. — Les cultivateurs de lin et de chanvre, peuvent des aujourd'hui et avant fin mars, se rendre chez le percepteur, 25, rue Chanzy, à Roubaix, pour y toucher leurs primes.

BAISIEUX

La Fraude. — Mardi, vers 5 heures, les préposés de douanes Pierre Ourtet et Alfred Demuynck de service près de la gare de Baisieux ont arrêté les nommés Louis Cardon, 21 ans, couvreur et Noé Emile, 12 ans, demeurant à Ascq, qui étaient chargés de tabac, d'allumettes et de pétrole de provenance étrangère.

Noé, vu son jeune âge, a été relaché.

Cardon a été conduit à la gendarmerie et dirigé sur Lille, hier après-midi.

LE NORD LILLE

Les professionnels du vol

CAMBRIOLEURS SURPRIS

Trois individus à mines suspectes traînaient, hier matin, vers une heure et demie, une charrette paraissant lourdement chargée.

Leurs allures intriguèrent les agents Roupin et Dauchy, de service au Musée des Beaux-Arts et stationnant sur le quai de Valmy. Ils se dirigèrent rapidement vers les trois hommes, mais ces derniers les apercevant, prirent la fuite abandonnant charrette et tout.

La charrette contenait six sacs de café, d'une valeur de 1.000 francs : d'où pouvaient provenir ces sacs. Une enquête immédiate permit de savoir qu'ils avaient été dérobés dans l'épicerie de MM. E. et D. Bourlet frères, 12, rue Molière.

Ces audacieux cambrioleurs avaient réussi, malgré la solidité de la porte qui est très épaisse, à pénétrer dans l'intérieur de l'épicerie, à l'aide de pince-monseigneur, ciseaux, rossignols, outils indispensables à l'exercice de leur profession.

L'enquête ouverte dans la nuit est continuée très activement par M. Lutligneaux, commissaire de police du 8e arrondissement.

CHRONIQUE THÉATRALE

LES SPECTACLES DE LA SEMAINE

Voici les spectacles de la semaine :

Lundi. — L' «Assommoir, drame en 5 actes, de MM. Zola et Busnach ; « Le Voyage de Corbillon », opérette nouvelle en 3 actes, musique de Victor Roger.

Mardi. — «Mon Enfant», comédie nouvelle, en 3 actes